

SÉANCE ORDINAIRE

20 JUIN 2017

Deux cent vingt-sixième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 20^{ème} jour de juin 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camaraire, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.06.20
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Retirer le point suivant :

11.1.11 Travaux de peinture – École du Petit Clocher (document RM 17.06.20-11.1.11).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 16 mai 2017 (document SG 17.06.20-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation ministérielle pour l'aliénation d'un terrain à la Ville de Marieville.

- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Nominations et engagements (personnel-cadre et hors-cadre) (document DG 17.06.20-05.4).
- 05.5 Affectation des gestionnaires – Information (document DG 17.06.20-05.5).
- 05.6 Autorisation pour l’octroi de contrats – Période estivale 2017 (document DG 17.06.20-05.6).
- 05.7 Reddition de comptes annuelle des contrats des organismes publics – (documents SG 17.06.20-05.7).
- 05.8 Nomination du responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (document DG 17.06.20-05.8).
- 05.9 Servitude en faveur de la Municipalité d’Ange-Gardien (document SG 17.06.20-05.9)
- 06.1 Adoption de la Politique d’admission et d’inscription des élèves (documents SREJTS 17.06.20-06.1 et SREJTS 17.06.20-06.1a).
- 06.2 Octroi des contrats de transport 2017-2022 (document séance tenante : SREJTS 17.06.20-06.2).
- 08.1 Collecte 2017-2018 en ressources informationnelles (documents TI 17.06.20-08.1, TI 17.06.20-08.1a et TI 17.06.20-8.1b).
- 09.1 Engagements (document séance tenante : RH 17.06.20-09.1).
- 09.2 Adoption du plan d’effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l’année 2017-2018 (document séance tenante : RH 17.06-20-09.2).
- 10.1 Adoption des prévisions budgétaires 2017-2018 et fixation du taux de la taxe scolaire (document RF 2017.06.20-10.1 et document séance tenante).
- 10.2 Adoption des règles budgétaires 2017-2018 (RFP 03 – PR01) (documents RF 2017.06.20-10.2).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Réfection et balancement des systèmes de ventilation des classes - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 17.06.20-11.1.1).
 - 11.1.2 Installation des dispositifs anti refoulement (DAR) - 3 écoles (document RM 17.06.20-11.1.2).
 - 11.1.3 Acquisition de produits d’entretien ménager biotechnologiques et doseurs (document RM 17.06.20-11.1.3).
 - 11.1.4 Réfection des portes, cadres et quincaillerie - École Monseigneur-Euclide-Théberge (document RM 17.06.20-11.1.4).
 - 11.1.5 Réaménagement du local E-117 - École Monseigneur-Euclide-Théberge (document RM 17.06.20-11.1.5).
 - 11.1.6 Acquisition de 2 contrôleurs - Service des technologies de l’information (document RM 17.06.20-11.1.6).
 - 11.1.7 Réfection et zonage du réseau de chauffage – École Notre-Dame-du-Sourire (document RM 17.06.20-11.1.7).
 - 11.1.8 Accessibilité universelle - Diverses écoles (document RM 17.06.20-11.1.8).
 - 11.1.9 Réfection du revêtement de la piste d’athlétisme - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 17.06.20-11.1.9).
 - 11.1.10 Acquisition d’une cisaille - École professionnelle des Métiers (document RM 17.06.20-11.1.10).
 - 11.1.11 **Ce point a été retiré** : Travaux de peinture – École du Petit Clocher (document RM 17.06.20-11.1.11).
 - 11.1.12 Acquisition de capacité supplémentaire d’enregistrement pour les serveurs - Service des technologies de l’information (document RM 17.06.20-11.1.12).
 - 11.1.13 Insonorisation des plafonds des maternelles - École Jeanne-Mance (document RM 17.06.20-11.1.13).
 - 11.1.14 Réfection de toiture - Bassin B1 - École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 17.06.20-11.1.14).
 - 11.1.15 Ajout d’un local de conciergerie - École du Petit Clocher (document RM 17.06.20-11.1.15).
 - 11.1.16 Remplacement des intercoms - 7 écoles (document RM 17.06.20-11.1.16).

- 11.1.17 Contrôle d'accès - 11 écoles (document RM 17.06.20-11.1.17).
- 11.2 Centre Collégial des services regroupés – Adhésion au mandat pour l'acquisition de gaz naturel et des coûts de transport (document RM 17.06.20-11.2).
- 11.3 Demande d'ajout d'espace – École Saint-Eugène (document RM 17.06.20-11.3).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Aucune capsule pédagogique n'est présentée au conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Véronique Paré, présidente du conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance à Sainte-Angèle-de-Monnoir, fait part de ses préoccupations à l'égard de transferts possibles d'élèves vers une autre école. Elle dépose séance tenante une pétition signée par 235 personnes ainsi que des lettres de parents sur le même sujet.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 MAI 2017 (document SG 17.06.20-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 16 mai 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.06.20
002

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 mai 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation ministérielle pour l'aliénation d'un terrain à la Ville de Marieville.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 16 mai 2017.

Monsieur Olivier Demers-Payette, commissaire parent, mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de parents tenue le 7 juin 2017, les membres de la direction générale ont présenté l'actualisation du plan stratégique qui mènera au nouveau plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire. La prochaine réunion se tiendra le 4 octobre 2017.

Il profite de l'occasion pour féliciter madame Josée Hébert, commissaire parent au secondaire, qui s'est mérité le prix de reconnaissance de la Fédération des comités de parents. Il souligne son apport significatif au sein de son école et auprès du comité de parents.

En terminant, monsieur Demers-Payette souligne la réussite du Défi des Ambassadeurs, pour une 2^{ème} année d'implication, une expérience incroyable à répéter.

Monsieur Pierre Therrien dépose une lettre adressée au député monsieur Dave Turcotte par le président du conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène, accompagnée d'une pétition de 405 signatures de parents pour l'agrandissement de l'école Saint-Eugène.

05.4 NOMINATIONS ET ENGAGEMENTS (PERSONNEL-CADRE ET HORS-CADRE) **(document DG 17.06.20-05.4)**

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que les personnes suivantes font partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire (résolution HR 17.03.28-003);

HR 17.06.20
003

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Caroline Benoit soit nommée au poste de direction adjointe d'établissement à l'école Saint-Lucien et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que madame Julie Fournier soit nommée au poste de direction adjointe d'établissement à l'École professionnelle des Métiers et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que madame Annie Lincourt soit nommée au poste de direction adjointe d'établissement à l'école des Savanes et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que madame Karine McCaughry soit nommée au poste de direction adjointe d'établissement à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que madame Annie-Mélanie Rioux soit nommée au poste de direction adjointe d'établissement à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que monsieur Vincent Laporte soit nommé au poste de direction adjointe d'établissement à l'école Marguerite-Bourgeois et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que madame Marie-Josée Bellavance soit engagée au poste de direction d'établissement à l'école de Monnoir et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que madame Esther Simard soit engagée au poste de direction d'établissement à l'école Joséphine-Dandurand et ce, à compter du 4 juillet 2017.

Que monsieur Simon Bélanger soit engagé au poste de direction adjointe d'établissement à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que monsieur Marc-André Viens soit engagé au poste de direction adjointe d'établissement à la Polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 1er juillet 2017.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, mesdames Marie-Josée Bellavance, Caroline Benoit, Julie Fournier, Annie Lincourt, Karine McCaughry, Annie-Mélanie Rioux et Esther Simard ainsi que messieurs Simon Bélanger, Vincent Laporte et Marc-André Viens soient soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le départ à la retraite de madame Josée Hébert, coordonnatrice au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;

Considérant l'ouverture du poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire et les travaux réalisés par le comité de sélection constitué de mesdames Martine Éthier-Fournier et Sophie Latreille ainsi que de messieurs Alain Camarais et Pierre Therrien;

HR 17.06.20
004

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Simon Bradette soit engagé au poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire et ce, à compter du 12 juin 2017.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Simon Bradette soit soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

Considérant l'analyse de la situation de travail du directeur du Service du secrétariat général et des communications;

Considérant les plans de classification du personnel-cadre et du personnel hors-cadre;

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal;

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2017-2018 adoptée par le conseil des commissaires le 16 mai 2017 aux termes de la résolution HR 17.05.16-005;

HR 17.06.20
005

Il est proposé par madame Manon Côté :

De nommer monsieur Mario Champagne à titre de directeur général adjoint et secrétaire général à compter du 1^{er} juillet 2017;

D'autoriser monsieur Eric Blackburn, directeur général, à négocier et à signer le contrat de travail de monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, selon les termes et conditions convenus.

Adopté à l'unanimité.

05.5 AFFECTATION DES GESTIONNAIRES – INFORMATION (document DG 17.06.20-05.5)

Suite à l'adoption de la structure administrative des cadres à la séance du conseil des commissaires du 16 mai 2017 (HR 17.05.16-005), aux nominations et engagements effectués ci-dessus et aux affectations faites par le directeur général, monsieur Éric Blackburn dépose le tableau ci-dessous à titre d'information.

**Structure administrative des cadres
Année 2017-2018**

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2017-2018
Centre d'éducation des adultes La Relance	Direction Direction adjointe	Luc Martin Stéphanie Tremblay
École Alberte-Melançon	Direction	Mélanie Veilleux
École Aux-Quatre-Vents	Direction Direction adjointe	Jean-Guy Roy Julie Bourbeau
École Bruno-Choquette	Direction	Yves Boucher
École Capitaine-Luc-Fortin	Direction	Chantal Boutet
École de Monnoir	Direction	Marie-Josée Bellavance
École de Ramezay	Direction Direction adjointe	Sacha Plamondon Anouck Martin
École de Richelieu	Direction	Noël-André Latour
École des Prés-Verts	Direction Direction adjointe (50 %)	Sylvie Pigeon Johanne Savoie
École des Savanes	Direction Direction adjointe Direction adjointe	Danielle Fortin Annie Lincourt Carl Du Sault
École Dr-Alexis-Bouthillier	Direction Direction adjointe	Vincent Huard Solange Lemoy
École du Pélican	Direction	Pascal Vaillancourt
École du Petit-Clocher	Direction (60 % + dossier adm.)	Louise Berleur
École Frère-André	Direction	Julie Palin
École Hamel	Direction	Jean-Gabriel Laberge
École Jean XXIII	Direction	Marie-France Ricard
École Jeanne-Mance	Direction (50 %)	Natacha Lareau
École Joseph-Amédée- Bélanger	Direction	Denis Plante
École Joséphine-Dandurand	Direction Direction adjointe Direction adjointe	Esther Simard Suzanne Marcantonio Jocelyn Roy
École Marguerite-Bourgeoys	Direction Direction adjointe	Chad Boutin Vincent Laporte
École Marie-Derome	Direction	Marie-Claude Bergeron
École Marie-Rivier	Direction Direction adjointe	Jean-Pierre Béliveau Karine Molleur

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2017-2018
École Micheline-Brodeur	Direction	Dominique Benoît
École Mgr-Euclide-Théberge	Direction Direction adjointe Direction adjointe	Charles Dalpé Paul-André Boudreau Karine McCaughry
École Napoléon-Bourassa	Direction	Christine Halpin
École Notre-Dame de Lourdes (St-Jean)	Direction	Louis-Philippe Dubois
École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Direction Direction adjointe	Isabelle Branco Annie-Mélanie Rioux
École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	Direction	Karine Beauregard
École Notre-Dame-du-Sourire	Direction (50 %)	Natacha Lareau
École Paul-Germain-Ostiguy	Direction Direction adjointe	Serge Gobat Chantale Mercier
École Pointe-Olivier	Direction	Magalie Pételle
École professionnelle des Métiers	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe	Maud Innocenti Manon Beaudoin Julie Fournier Nadine Beauchamp
École Sacré-Coeur	Direction	Rose-Marie Joanis
École Saint-Alexandre	Direction	Christine Derome
École Saint-Blaise	Direction (50 %)	Gino Jean
École Sainte-Anne	Direction (50 %)	Johanne Savoie
École Saint-Eugène	Direction Direction adjointe	Christianne Fleury Mélanie Filion
École Saint-Gérard	Direction	Josée Roberge
École Saint-Jacques	Direction (50 %)	Gino Jean
École Saint-Joseph	Direction	Hélène Gousy
École Saint-Lucien	Direction Direction adjointe	Josée Lavoie Caroline Benoit
École Saint-Michel	Direction	Ruth Phaneuf
École Saint-Vincent	Direction Direction adjointe	Chantal Majeau André-Paul Bouchard
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Gestionnaire administratif	Manon Ouellet Sonya Thorne Simon Bélanger Lyne Martel Esther Schneider
Polyvalente Marcel-Landry	Direction Direction adjointe Direction adjointe Gestionnaire administratif	Jocelyne Tremblay Pascale Delorme Marc-André Viens Lyne Letendre
Direction générale	Direction générale Direction générale adjointe Direction générale adjointe Direction générale adjointe et secrétaire général Chef de secrétariat	Eric Blackburn Dominique Lachapelle Sophie Latreille Mario Champagne Natasha Galloy
Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle	Direction Coordonnatrice	Denis Ménard Dominique Pratte

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2017-2018
Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Coordonnateur	Alain Camaraire Nathalie Ménard Nathalie Rousseau Fanie Poirier Simon Bradette
Service des ressources financières et de l'organisation scolaire	Direction Direction adjointe Agent d'administration Agent d'administration	Chantal Noël Mey Loung Hoeu Céline Gagnon Suzanne Lapointe
Service des ressources matérielles	Direction Direction adjointe Régisseur Régisseuse Contremaître	François Bergeron François Cyr François Chartrand Audrey Rochette À venir
Service des ressources humaines	Direction Direction adjointe Direction adjointe Coordonnatrice Coordonnatrice	Katleen Loiselle Vacant Martine Éthier-Fournier Marie-Pier Petit Líticia Bourdages
Service des technologies de l'information	Direction Coordonnatrice Régisseur	Michèle Laberge Annie Lussier Luc Blanchard

05.6 AUTORISATION POUR L'OCTROI DE CONTRATS – PÉRIODE ESTIVALE 2017
(document DG 17.06.20-05.6)

Considérant qu'il n'y a aucune séance du conseil des commissaires prévue entre le 20 juin et le 22 août 2017;

HR 17.06.20
006

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'autoriser monsieur Éric Blackburn, directeur général, à conclure tous contrats pouvant découler d'une situation d'urgence et/ou dont les travaux devront être réalisés au courant de l'été 2017.

Adopté à l'unanimité.

05.7 REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS
(documents SG 17.06.20-05.7)

Considérant que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n°1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1, ci-après « LCOP ») à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (ci-après « Directive »),

qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013 et qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

Considérant que ces redditions de comptes permettront au président du Conseil du trésor de soumettre ensuite au gouvernement un rapport sur l'application de la LCOP;

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2017;

Considérant que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

Considérant que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

Considérant les explications fournies par le service responsable des approvisionnements et par le RORC de la commission scolaire;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles;

HR 17.06.20
007

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

1° d'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

2° d'autoriser la présidente de la commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la Directive;

3° de transmettre, au plus tard le 30 juin 2017, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adopté à l'unanimité.

05.8 NOMINATION DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (document DG 17.06.20-05.8)

Considérant que l'article 265 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la commission scolaire nomme un responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, cette personne sera membre du comité de répartition des ressources de la commission scolaire et ce, tel que prévu au nouvel article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 17.06.20
008

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire, soit le responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.9 SERVITUDE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN (document SG 17.06.20-05.9)

Considérant d'importants travaux d'infrastructures réalisés par la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que la Municipalité éliminera la majeure partie des espaces de stationnements en façade de l'école Jean XXIII et qu'elle les repositionnera ailleurs afin de rendre le secteur aux abords de l'école plus sécuritaire;

Considérant que certains ouvrages empièteront sur la propriété de la Commission scolaire;

HR 17.06.20
009

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières autorise la création d'une servitude pour les ouvrages qui empièteront sur sa propriété;

D'autoriser la présidente, madame Andrée Bouchard et le directeur général, monsieur Eric Blackburn à signer l'acte requis, selon les termes et conditions qu'ils jugeront convenables.

Adopté à l'unanimité.

06.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES (documents SREJTS 17.06.20-06.1 et SREJTS 17.06.20-06.1a)

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'inscription des élèves se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant que les modalités liées à l'admission et l'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se trouvent dans sa *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations faites auprès des différentes instances concernées;

HR 17.06.20
010

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que la *Politique d'admission et d'inscription des élèves (EJP01)*, tel que présentée au document SREJTS 17.06.20-06.1a, soit adoptée.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

A voté contre : monsieur le commissaire : François Blais.

Pour : 14 Contre : 1

Adopté à la majorité.

06.2 OCTROI DES CONTRATS DE TRANSPORT 2017-2022 (document séance tenante : SREJTS 17.06.20-06.2)

Considérant que les contrats de transport scolaire quant aux autobus et aux minibus viennent à échéance le 30 juin 2017;

Considérant les recommandations du comité de négociation, formé de messieurs Alain Camaraine, Mario Champagne et François Bergeron;

Considérant l'acceptation des conditions proposées par l'ensemble des transporteurs;

HR 17.06.20
011

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats de transport scolaire avec les transporteurs quant aux autobus et minibus, selon les modalités convenues avec chacune des parties.

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin et Josée Hébert.

Ont voté contre : Messieurs les commissaires : François Blais, Pierre Boudreau, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Pour : 11 Contre : 4

Adopté à la majorité.

08.1 COLLECTE 2017-2018 EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (documents TI 17.06.20-08.1, TI 17.06.20-08.1a et TI 17.06.20-8.1b)

Considérant les exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGR) ;

Considérant les nouvelles obligations contenues à la Loi à l'égard de la production d'un portefeuille de projets, d'une programmation annuelle des activités liées à la gestion des ressources informationnelles (PARI 2016-2017, PARI 2017-2018) et d'un bilan des réalisations en gestion des ressources informationnelles (BARRI 2016-2017);

Considérant les nouvelles obligations contenues à la Loi à l'égard de la production d'un plan triennal des investissements en ressources informationnelles (PTPARI 2018-2021);

Considérant la consultation faite auprès du conseil des commissaires, des services concernés et la présentation au comité consultatif de gestion;

Considérant les documents déposés par la direction du Service des technologies de l'information et identifiés sous les cotes TI 17.06.20-08.1a, TI 17.06.20-08.1.b;

HR 17.06.20
012

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'adopter la planification triennale des investissements en ressources informationnelles telle que présentée dans les documents identifiés sous les cotes TI 17.06.20-08.1a, TI 17.06.20-08.1b.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document séance tenante : RH 17.06.20-09.1)

Considérant les ajouts de postes réguliers en formation professionnelle prévus à la convention collective du personnel enseignant 2015-2020;

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel enseignant en formation professionnelle;

HR 17.06.20
013

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier d'enseignant à l'École professionnelle des Métiers à compter du 29 juin 2017, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

NOM	SPÉCIALITÉ
Hébert-Desrosiers, Marie-Michèle	1 - Administration, commerce et informatique
Lemieux, Guillaume	9A - Électricité
St-Hilaire, Jenifer	9A - Électricité
Beaupré, François	9B - Électrotechnique
Fortin, Sylvain	16 - Métallurgie
Bédard, Karine	19 - Santé
Aubin, Sophie	19 - Santé
Beudet, France	19 - Santé

NOM	SPÉCIALITÉ
Deroy, Katy	19 - Santé
Gagné, Julie	19 - Santé

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Líticia P. Bourdages, Josée Hébert et Manon Côté ainsi que de monsieur Alain Camaraire, tenu le 5 mai 2017;

**HR 17.06.20
014**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que madame Élise Ndoungo Toueli soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicienne en transport scolaire au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire et ce, à compter du 21 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

09.2 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) POUR L'ANNÉE 2017-2018 (document séance tenante : RH 17.06.20-09.2)

Considérant les besoins manifestés par les directions d'écoles à l'égard de leur clientèle respective;

**HR 17.06.20
015**

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2017-2018 avec les modifications suivantes apportées au plan 2016-2017 et effectives à compter du 20 août 2017:

Technicienne interprète Poste aboli				
École	Personne visée	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Saint-Blaise	Sylvie Bonenfant	85,7143	30 h	Non

- À titre indicatif, le poste est aboli pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre ».

Technicienne interprète Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Karine Lévesque	91,4286	32 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Virginie Govaerts	85,7143	30 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Valéry Poulin	85,7143	30 h	Oui

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Jessica Laplante	85,7143	30 h	Non
-------------------------------------	------------------	---------	------	-----

Technicien interprète Poste créé		
École	% poste	Nombre d'heures
Frère-André	85,7143	30 h

Technicien en éducation spécialisée Postes abolis				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Saint-Michel	Karine Paquette	57,1429	20 h	Non
Saint-Vincent	Brigitte Guillotte	82,8571	29 h	Oui*
Micheline-Brodeur	Vacant	62,8571	22 h	Non
Paul-Germain-Ostiguy	Marie-Hélène Ouellet	88,5714	31 h	Oui*
Notre-Dame-du-Sourire	Vacant	60,0000	21 h	Non
de Monnoir	Carolanne Brière	57,1429	20 h	Non
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Mireille Gauvin	100,0000	35 h	Oui
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Vacant	64,2857	22 h 30	Non
Sacré-Cœur	Véronique Fleury	71,4286	25 h	Non
Saint-Alexandre	Marie-Hélène Gélinas-Robert	92,8571	32 h 30	Oui*
Sainte-Anne	Sylvie Veilleux	28,5714	10 h	Non
Frère-André	Marjorie Audet	74,2857	26 h	Non
Jeanne-Mance	Vacant	60,0000	21 h	Non
Notre-Dame-de-Fatima	Marie-Soleil Faquette-Asselin	42,8571	15 h	Non
Notre-Dame-de-Fatima	Vacant	37,1429	13 h	Non
Alberte-Melançon / Saint-Blaise	Marie-Lou Desnoyers	74,2857	26 h	Non
des Savanes	Nancy Fournier	85,7143	30 h	Oui
des Savanes	Karine Lafrance	57,1429	20 h	Non
Saint-Jacques	Martine Péloquin	88,5714	31 h	Oui*
Saint-Jacques	Vacant	68,5714	24 h	Non
Saint-Jacques	Mélanie Derome	28,5714	10 h	Non
Saint-Joseph	Marie-Ève Foucalt	45,7143	16 h	Non
Saint-Joseph	Vacant	37,1429	13 h	Non
Saint-Gérard	Marianne Daunais	42,8571	15 h	Non
Bruno-Choquette	Amélie Grégoire	57,1429	20 h	Non
Joséphine-Dandurand	Véronic Lemire	85,7143	30 h	Oui*
Joséphine-Dandurand	Cédieu Léveillé	57,1429	20 h	Non
Joseph-Amédée-Bélanger	Nancy Leclerc	77,1429	27 h	Oui*
Joseph-Amédée-Bélanger	Anne-Marie Dupont	74,2857	26 h	Non
Polyvalente Marcel-Landry	Martine Savard	71,4286	25 h	Non

Technicien en éducation spécialisée				
<u>Postes abolis</u>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Véronique Lamarre	88,5714	31 h	Oui*
Docteur-Alexis Bouthillier	Krystel Viens	50,0000	17 h 30	Non
des Prés-Verts	Vacant	55,7143	19 h 30	Non
Marie-Derome	Caroline Leblanc	92,8571	32 h 30	Oui*
Marie-Derome	Francine Morency	57,1428	20 h	Non

- Brigitte Guillotte bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Marie-Hélène Ouellet bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Marie-Hélène Gélinas-Robert bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Martine Péloquin bénéficie d'une protection salariale à 32 h.
- Véronic Lemire bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Nancy Leclerc bénéficie d'une protection salariale à 32 h.
- Véronique Lamarre bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Caroline Leblanc bénéficie d'une protection salariale à 35 h.

➤ À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

Technicien en éducation spécialisée				
<u>Postes maintenus</u>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Jean XXIII	Isabelle Aumont	62,8571	22 h	Non
Saint-Michel	Nathalie Forand	100,0000	35 h	Oui
Saint-Michel	Stéphanie Demers	100,0000	35 h	Oui
Paul-Germain-Ostiguy	Vacant	97,1429	34 h	Non
Notre-Dame-du-Sourire	Karine Labarre	74,2857	26 h	Non
Notre-Dame-du-Sourire	Estelle Pelletier-Chrétien	74,2857	26 h	Non
du Pélican	Suzie Poitras	85,7143	30 h	Oui
Hamel	Sabrina Bossé-Mercier	51,4286	18 h	Non
Saint-Alexandre	Josée Charron	100,0000	35 h	Oui
Saint-Alexandre	Sophie Daniel	100,0000	35 h	Oui
Frère-André	Sylvie Gousy	94,2857	33 h	Oui
Frère-André	Sonia Bergeron	91,4286	32 h	Oui
Frère-André	Danielle Desrochers	88,5714	31 h	Oui
Frère-André	Mylène Bouchard	74,2857	26 h	Non
du Petit Clocher	Angéline Farrell	74,2857	26 h	Non
Capitaine-Luc-Fortin	Josée Dumont	74,2857	26 h	Non
de Richelieu	Gisèle Lasnier	57,1429	20 h	Non
de Ramezay (Crevier)	Mathieu Fauchon	60,0000	21 h	Non
Pointe-Olivier	Annick Larouche	64,2857	22 h 30	Non
Napoléon-Bourassa	Julie Péloquin	71,4286	25 h	Non
Saint-Eugène	Maxime Sorel	100,0000	35 h	Oui

Technicien en éducation spécialisée				
Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Linda Bélanger	74,2857	26 h	Non
Saint-Gérard	Nicole Lessard	100,0000	35 h	Oui
Saint-Gérard	Thérèse Berthiaume	100,0000	35 h	Oui
Saint-Gérard	Lyne Viens	100,0000	35 h	Oui
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	Chantal Morin	71,4286	25 h	Non
Saint-Lucien	Jessyca Blanchette	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Valérie Laramée	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Annie Chassé	100,0000	35 h	Oui
Saint-Lucien	Aby Jasmin-Tessier	85,7143	30 h	Oui
Saint-Lucien	Marlène Caron	100,0000	35 h	Oui
Joséphine-Dandurand	Valérie Turgeon	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Nathalie Thibeault	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Pierre-Antoine Germain	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Isabelle Gervais	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Annick Gélineau	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Marie-Claude Lussier	100,0000	35 h	Oui
Joseph-Amédée-Bélanger	Joël Dandurand	42,8571	15 h	Non
Marguerite-Bourgeoys	Julie Bergeron	100,0000	35 h	Oui
Marguerite-Bourgeoys	Nadine Martin	100,0000	35 h	Oui
Marguerite-Bourgeoys	Annie Charland	100,0000	35 h	Oui
Marguerite-Bourgeoys	Caroline Tremblay	88,5714	31 h	Oui
Marguerite-Bourgeoys	Véronique Giroux-Quesnel	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Ginette Leblanc	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Véronique Bernard	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Stéphane Beaudin	74,2857	26 h	Non
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Éric Leblanc	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Marie-France Turmel	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Chantal Berthiaume	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Mélanie Melo	97,1429	34 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Hugo Demers	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Annie Brouillette	78,5714	27 h 30	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Christiane Vincent	88,5714	31 h	Oui

Technicien en éducation spécialisée				
<u>Postes maintenus</u>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Joanie Demers	85,7143	30 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Nathalie Royer	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Sylvain Émond	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Jean-François Joseph	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Marie-Chantal Rodrigue	100,0000	35 h	Oui
Docteur-Alexis-Bouthillier	Vacant	64,2857	22 h 30	Non
Monseigneur-Euclide-Théberge	Lyne Rousseau	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Lucie Duguay	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Amélie Guay	90,0000	31 h 30	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Isabelle Quimper	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Annie Samson	100,0000	35 h	Oui
Monseigneur-Euclide-Théberge	Annie Martel	74,2857	26 h	Non
Monseigneur-Euclide-Théberge	Chantale Forgues	67,8571	23 h 45	Non
Marie-Rivier	Izabelle Mercier	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Josée Bissonnette	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Magalie Gauthier	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Marie-Claude Lévesque	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Isabelle Boyer	92,8571	32 h 30 *	Oui
Marie-Rivier	Karine Giguère	92,8571	32 h 30 *	Oui
Marie-Rivier	Mylène Falcon	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Lucie Lamarre	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Nicole Dion	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Isabelle Durand	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Isabelle Bourgeois	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Fabienne Chapuis	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Fleur-Ange Loïselle	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Julie Forand	85,7143	30 h	Oui
Marie-Rivier	Amélie Benoit	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Chantal Poupart	85,7143	30 h	Oui
Marie-Rivier	Julie Madore	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Rivier	Anik Désautels	71,4286	25 h	Non
Marie-Rivier	Karyne Hamelin	71,4286	25 h	Non
Aux-Quatre-Vents	Sonia Pouliot	100,0000	35 h	Oui
Aux-Quatre-Vents	Audrey Campbell	100,0000	35 h	Oui
Aux-Quatre-Vents	Julie Girard	74,2857	26 h	Non
des Prés-Verts	Norman Trudeau	100,0000	35 h	Oui

Technicien en éducation spécialisée				
<u>Postes maintenus</u>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Marie-Derome	Jasmine Beaudry	92,8571	32 h 30	Oui
Marie-Derome	Isabelle Lapointe-Veilleux	74,2857	26 h	Non

- Isabelle Boyer bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Karine Giguère bénéficie d'une protection salariale à 35 h.

Technicien en éducation spécialisée		
<u>Postes créés</u>		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Jean XXIII	71,4286	25 h
Saint-Michel / Saint-Vincent	57,1428	20 h
Saint-Michel	51,4286	18 h
Saint-Vincent	100,0000	35 h
Saint-Vincent	92,8571	32 h 30
Micheline-Brodeur	74,2857	26 h
Paul-Germain-Ostiguy	100,0000	35 h
Notre-Dame-du-Sourire	57,1428	20 h
de Monnoir	71,4286	25 h
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	85,7143	30 h
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	60,0000	21 h
du Pélican	85,7143	30 h
Sacré-Cœur	78,5714	27 h 30
Sacré-Cœur	50,0000	17 h 30
Saint-Alexandre	100,0000	35 h
Saint-Alexandre	91,4286	32 h
Sainte-Anne	85,7143	30 h
Frère-André	85,7143	30 h
du Petit Clocher	28,5714	10 h
Capitaine-Luc-Fortin	74,2657	26 h
Capitaine-Luc-Fortin	28,5714	10 h
de Richelieu	100,0000	35 h
de Richelieu	85,7143	30 h
de Richelieu	42,8571	15 h
de Richelieu	42,8571	15 h
Jeanne-Mance	71,4286	25 h
de Ramezay	67,6190	23 h 20
de Ramezay	50,0000	17 h 30
Pointe-Olivier	17,1428	6 h
Alberte-Melançon	74,2857	26 h
Saint-Blaise	57,1428	20 h
des Savanes	71,4286	25 h
des Savanes	71,4286	25 h
des Savanes	42,8571	15 h
Saint-Jacques	74,2857	26 h

Technicien en éducation spécialisée		
Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Saint-Jacques	74,2857	26 h
Saint-Jacques	51,4286	18 h
Saint-Joseph	74,2857	26 h
Saint-Joseph	42,8571	15 h
Saint-Eugène	45,7143	16 h
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	28,5714	10 h
Saint-Gérard	100,0000	35 h
Saint-Gérard	57,1428	20 h
Bruno-Choquette	74,2857	26 h
Joséphine-Dandurand	100,0000	35 h
Joséphine-Dandurand	100,0000	35 h
Joséphine-Dandurand	68,5714	24 h
Joseph-Amédée-Bélanger	85,7143	30 h
Joseph-Amédée-Bélanger	80,0000	28 h
Joseph-Amédée-Bélanger	80,0000	28 h
Joseph-Amédée-Bélanger	80,0000	28 h
Joseph-Amédée-Bélanger	42,8571	15 h
Marguerite-Bourgeois	51,4286	18 h
Polyvalente Marcel-Landry	85,7143	30 h
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	87,1428	30 h 30
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	87,1428	30 h 30
Docteur-Alexis-Bouthillier	65,7143	23 h
Docteur-Alexis-Bouthillier	58,5714	20 h 30
Marie-Rivier	85,7143	25 h
Marie-Rivier	85,7143	23 h
Marie-Rivier	65,7143	10 h
Marie-Rivier	28,5714	5 h
Aux-Quatre-Vents	60,0000	20 h
des Prés-Verts	68,5714	24 h
Marie-Derome	94,2857	33 h
Marie-Derome	70,0000	24 h 30

Préposé aux élèves handicapés				
Postes abolis				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Saint-Eugène	Vacant	14,2857	5 h	Non
Polyvalente Marcel-Landry	Estel Borduas	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Louise Brodeur	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Vacant	100,0000	35 h	Non
Marie-Rivier	Vacant	28,5714	10 h	Non
Marie-Rivier	Marilou Bonin	64,2857	22 h 30	Non

- À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

Préposé aux élèves handicapés				
Postes maintenus				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Saint-Eugène	Jacques Lanciault (droit de retour)	100,0000	35 h	Non
Polyvalente Marcel-Landry	France Lanciault	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Marcel-Landry	Lucie Morette	100,0000	35 h	Oui
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Line Rodrigue	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Hélène L'Heureux	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Francine Lessard	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Pauline Martin	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Angèle Robert	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Diane Rodrigue	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Martine Dugas	100,0000	35 h	Oui
Marie-Rivier	Chantal Godbout	82,1429	28 h 45	Oui
Marie-Rivier	Marie Lebrun	71,4286	25 h	Non
Marie-Rivier	Rachelle Lessard	60,7143	21 h 15	Non
Marie-Rivier	Annie Lavallée	28,5714	10 h	Non
Marie-Rivier	Marie-Ève Pagé-Dansereau	28,5714	10 h	Non
Marie-Rivier	Vacant	57,1429	20 h	Non
Marie-Rivier	Vacant	57,1429	20 h	Non

Préposé aux élèves handicapés		
Postes créés		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Alberte-Melançon	100,0000	35 h
Saint-Eugène	100,0000	35 h
Saint-Eugène	28,5714	10 h
Marie-Rivier	50,0000	17 h 30
Marie-Derome	100,0000	35 h

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018 ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE (document RF 2017.06.20-10.1 et document séance tenante)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

Considérant que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire suite à l'appropriation de surplus accumulé dans le respect de la limite autorisée;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est de 15 617 116 117 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,26578 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

HR 17.06.20
016

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que sous réserve de l'adoption du Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année 2017-2018 par le Conseil des ministres, le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Hautes-Rivières soit adopté et transmis au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,26578 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

10.2 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2017-2018 (RFP 03 – PR01) (documents RF 2017.06.20-10.2)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 17.06.20
017

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter les règles budgétaires 2017-2018 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 RÉFECTION ET BALANCEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION DES CLASSES - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 17.06.20-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
018

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Nouvel Air 2001 Inc., le contrat pour la réfection et le balancement des systèmes de ventilation des classes à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 99 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**11.1.2 INSTALLATION DES DISPOSITIFS ANTI REFOULEMENT (DAR) - 3 ÉCOLES
(document RM 17.06.20-11.1.2)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 17.06.20
019**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe Inc., le contrat pour l'installation des dispositifs anti reflux (DAR) aux écoles Pointe-Olivier, du Pélican, édifice Laflamme et Saint-Gérard, au montant de 82 093,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**11.1.3 ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER BIOTECHNOLOGIQUES
ET DOSEURS (document RM 17.06.20-11.1.3)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 17.06.20
020**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Corporation Sherby Inc., un contrat de trois (3) ans, pour l'acquisition de produits d'entretien ménager biotechnologiques et doseurs pour tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 68 363,10 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**11.1.4 RÉFECTION DES PORTES, CADRES ET QUINCAILLERIE - ÉCOLE
MONSEIGNEUR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 17.06.20-11.1.4)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 17.06.20
021**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 9172-5119 Québec Inc./Q.A.M., le contrat pour la réfection des portes, cadres et quincaillerie à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, au montant de 124 942,50 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**11.1.5 RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL E-117 - ÉCOLE MONSEIGNEUR-EUCLIDE-
THÉBERGE (document RM 17.06.20-11.1.5)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 17.06.20
022**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 3104-0355 Québec Inc./Construction Simon Vallières, le contrat pour le réaménagement du local E-117 à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, au montant de 73 560,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.6 ACQUISITION DE 2 CONTRÔLEURS - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document RM 17.06.20-11.1.6)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
023

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Société TELUS Communications, le contrat pour l'acquisition de deux contrôleurs pour le Service des technologies de l'information, au montant de 62 320,97 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.7 RÉFECTION ET ZONAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE – ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (document RM 17.06.20-11.1.7)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
024

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., le contrat pour la réfection et le zonage du réseau de chauffage à l'école Notre-Dame-du-Sourire, au montant de 107 900,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.8 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - DIVERSES ÉCOLES (document RM 17.06.20-11.1.8)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Leed Inc., le contrat pour l'accessibilité universelle aux écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), du Pélican, édifice Laflamme, des Savanes, édifice Providence, Saint-Jacques, Saint-Joseph, Napoléon-Bourassa, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) et Saint-Lucien, au montant de 191 342,08 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.9 RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE LA PISTE D'ATHLÉTISME - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 17.06.20-11.1.9)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
026

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage du Haut-Richelieu Inc., le contrat pour la réfection du revêtement de la piste d'athlétisme à la Polyvalente Marcel-Landry, au montant de 41 587,67 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.10 ACQUISITION D'UNE CISAILLE - ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS
(document RM 17.06.20-11.1.10)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
027

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Garant Machinerie, le contrat pour l'acquisition d'une cisaille à l'École professionnelle des Métiers, au montant de 48 950,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.11 TRAVAUX DE PEINTURE – ÉCOLE DU PETIT CLOCHER (document RM 17.06.20-11.1.11)

Ce point a été retiré.

11.1.12 ACQUISITION DE CAPACITÉ SUPPLÉMENTAIRE D'ENREGISTREMENT POUR LES SERVEURS - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(document RM 17.06.20-11.1.12)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
028

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Softchoice Corporation, le contrat pour l'acquisition de capacité supplémentaire d'enregistrement pour les serveurs, au Service des technologies de l'information, au montant de 26 742,21 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.13 INSONORISATION DES PLAFONDS DES MATERNELLES - ÉCOLE JEANNE-MANCE (document RM 17.06.20-11.1.13)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
029

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 3104-0355 Québec Inc./Construction Simon Vallières, le contrat pour l'insonorisation des plafonds des maternelles à l'école Jeanne-Mance, au montant de 47 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.14 RÉFECTION DE TOITURE - BASSIN B1 - ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY
(document RM 17.06.20-11.1.14)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
030

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Roger Lapointe Inc., le contrat pour la réfection de toiture, bassin 1 à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 79 684,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.15 AJOUT D'UN LOCAL DE CONCIERGERIE - ÉCOLE DU PETIT CLOCHER
(document RM 17.06.20-11.1.15)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
031

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions J. Boulais Inc., le contrat pour l'ajout d'un local de conciergerie à l'école du Petit Clocher, au montant de 49 400,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.16 REMPLACEMENT DES INTERCOMS - 7 ÉCOLES (document RM 17.06.20-11.1.16)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.06.20
032

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Securmax Systèmes Intégrés de Sécurité inc., le contrat pour le remplacement des intercoms, aux écoles Hamel, de Richelieu, édifice St-Joseph, Saint-Jacques, Saint-Joseph, Napoléon-Bourassa, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) et Saint-Lucien, au montant de 194 658,81 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.17 CONTRÔLE D'ACCÈS - 11 ÉCOLES (document RM 17.06.20-11.1.17)

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

HR 17.06.20
033

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder au seul soumissionnaire conforme, Securmax Systèmes Intégrés de Sécurité Inc., le contrat pour le contrôle d'accès aux écoles des Savanes (édifices Providence et Sacré-Cœur), Napoléon-Bourassa, Saint-Eugène, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean),

Polyvalente Marcel-Landry, Aux-Quatre-Vents, des Prés-Verts, Saint-Jacques et Marie-Derome ainsi qu'au centre administratif, au montant de 218 285,53 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.2 CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS – ADHÉSION AU MANDAT POUR L'ACQUISITION DE GAZ NATUREL ET DES COÛTS DE TRANSPORT (document RM 17.06.20-11.2)

Considérant que le Centre collégial des services regroupés entame des procédures de négociation pour le dossier ci-dessous;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières désire participer audit dossier suivant :

DOSSIER	ESTIMATION D'ENGAGEMENT	DURÉE DU CONTRAT
Acquisition de gaz naturel et des coûts de transport	6 215 393.68 M ³ (3 787 529\$, taxes en sus)	24 mois +1 option de renouvellement d'un an 1 ^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2020

HR 17.06.20
034

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'adhérer à ce dossier d'appel d'offres, en permettant au directeur des ressources matérielles de signer l'adhésion au dossier et ce, dans les limites des disponibilités budgétaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

11.3 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (document RM 17.06.20-11.3)

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur déposées en mars 2017;

Considérant que cesdites prévisions démontrent une hausse importante de l'effectif scolaire au cours des cinq années subséquentes à l'année en cours;

Considérant le secteur où est situé l'école Saint-Eugène et que la capacité de l'école est largement dépassée par le besoin d'espace requis pour recevoir la clientèle de son bassin;

HR 17.06.20
035

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que dans le cadre du plan québécois des infrastructures 2018-2028, selon la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale (ajout d'espace) » et afin d'assurer une stabilité de fréquentation scolaire pour les élèves résidant dans cette partie du secteur, la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse une demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, pour l'école Saint-Eugène et ce, en fonction des besoins qui seront identifiés et en respect des critères prévus par la mesure.

De transmettre copie de cette résolution aux députés messieurs Dave Turcotte et Stéphane Billette ainsi qu'au président du conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène, monsieur Simon Bravo.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 17.06.20
036

Il est proposé par monsieur Olivier Demers-Payette:

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jean-Pierre Béliveau, directeur de l'école Marie-Rivier, pour l'organisation du Défi des Ambassadeurs où plus de 850 élèves du primaire de 34 écoles ont réalisé l'exploit de courir un marathon à relais et en équipe. Cette activité s'est déroulée le vendredi 26 mai 2017 au Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard. Une grande réussite!

Adopté à l'unanimité.

HR 17.06.20
037

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que des félicitations soient transmises aux finissantes et finissants de l'école Marie-Rivier, soit Alexis Boulais-Caissy, Andréanne Choquette, Chanel Dupuis, Guylaine Georges, Steve Hamelin et Thomas Johnson. La fierté se voyait dans leurs visages ainsi que dans ceux de leurs parents.

Que des remerciements soient également transmis à madame Manon Grégoire, enseignante, ainsi qu'à l'équipe-école pour avoir organisé ce gala des finissants le 9 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.06.20
038

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Eric Beaudry, enseignant et dirigeant du club d'athlétisme de l'école Sacré-Cœur, pour son implication et son engagement envers les jeunes, pour s'être démarqué avec son équipe-école qui a été couronnée l'équipe par excellence au niveau primaire lors du 28^e Gala d'excellence du Réseau du sport étudiant du Québec, de la Montérégie le 18 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.06.20
039

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des remerciements soient adressés aux Producteurs de lait de Montérégie-Est et aux Producteurs de lait de Montérégie-Ouest pour les commandites offertes à plusieurs écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et qui ont contribué à ce que des élèves puissent bénéficier d'activités fort intéressantes.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.06.20
040

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que des remerciements soient adressés à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu, qui dans le cadre du concours « Dites-nous comment vous aider » a remis un montant de 6 000,00 \$ à l'école Bruno-Choquette, qui servira à la plantation d'arbres et aux modules de jeux à l'école.

Adopté à l'unanimité.

HUIS CLOS

HR 17.06.20
041

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h 41.

Adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 17.06.20
042

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit rouverte au public la présente séance. Il est 21 h 56.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 17.06.20
043

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL